

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mission régionale d'autorité environnementale
AUVERGNE - RHÔNE - ALPES

Le 10 février 2026

MRAe Auvergne-Rhône-Alpes

Inspection générale de l'Environnement et du Développement durable

La Mission régionale d'autorité environnementale MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré les avis suivants entre le 28 janvier et le 10 février 2026 :

AVIS DÉLIBÉRÉS

- Sécurisation du système d'alimentation en eau potable de la Régie des eaux gessiennes – Transfert du sud gessien vers le nord, sur les communes de Pougny, Collonges, Farges, Péron, Saint-Jean-de-Gonville, Thoiry, Sergy et Crozet (01)
- Installation d'une centrale photovoltaïque au sol à Beauvoir-de-Marc (69)
- Création d'une centrale hydroélectrique sur le torrent d'Articol à Allemond (38)
- Mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Pralognan-la-Vanoise (73) dans le cadre d'une déclaration de projet portant sur le projet de renouvellement urbain de l'îlot du Doron
- Création d'un parc agrivoltaïque sur la commune de Noyant d'Allier (03)
- Implantation d'un complexe sportif à Ambert (63)
- Projet d'aménagement de l'OAP Belleferme sur la commune de Cessy (01) - 2e avis
- Mise en compatibilité, dans le cadre d'une déclaration de projet, du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Peyrieu (01)

Service presse IGEDD / MRAe

Mathilde Lambert – Tél : 01 40 81 90 08

Mél : mathilde.lambert@developpement-durable.gouv.fr

Karine Gal - Tél : 01 40 81 68 11

Mél : karine.gal@developpement-durable.gouv.fr

Contacts presse du ministère de la Transition écologique

Tél : 01 40 81 18 07

Mél : presse@ecologie.gouv.fr

AVIS CONFORMES DÉLIBÉRÉS

- Modification du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Vougy par suite d'un recours gracieux formé par la commune de Vougy (74)

La MRAe Auvergne-Rhône-Alpes a également délibéré collégialement des avis conformes sur des évolutions de documents d'urbanisme que vous trouverez [ici](#).

La mission régionale d'Autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes émet des avis et des décisions portant sur la qualité de la démarche d'évaluation environnementale et sur la prise en compte de l'environnement par le projet ou le plan ou programme ainsi que sur la lisibilité du dossier pour le public. Ses avis et décisions s'adressent à la maîtrise d'ouvrage du projet ou l'organisation en charge d'élaborer le plan ou programme, à l'autorité en charge d'autoriser le projet ou d'approuver le plan ou programme ainsi qu'au public afin qu'il soit en mesure de contribuer aux décisions qui le concernent. La MRAe est composée de membres issus de l'IGEDD et de membres associés, issus de la société civile ; ils délibèrent collégialement leurs avis. Pour l'exercice de sa mission, la MRAe bénéficie de l'appui technique d'une équipe de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes.

Retrouvez l'ensemble des avis et décisions et les rapports annuels de la MRAe Auvergne-Rhône-Alpes sur son site : <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/auvergne-rhone-alpes-r7.html>